



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 16 mars 2022

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 03-2022, du 14 février 2022, concernant le Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'approuver** le Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière ;
2. **de soumettre** ce Règlement pour approbation à la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ;
3. **de fixer** son entrée en vigueur à la date d'approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 16 mars 2022

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN